

La fraude à l'origine est devenue une pratique courante !

La répression des fraudes a récemment mis en lumière une arnaque sur les kiwi faussement français : 12% des kiwis estampillés d'origine France seraient en fait italiens. Pour lutter contre cette désinformation, l'association Pro France, portée par Yves Jégo, a mis en place la certification Origine France Garantie.

Le « made in France » ou « Fabriqué en France » restent des **mentions auto-déclaratives**. Les indications ne sont pas systématiquement adossées à un cahier des charges précis et **ne font pas toujours l'objet de contrôles spécifiques**.

A l'inverse, la certification Origine France Garantie assure aux consommateurs la traçabilité du produit en donnant une indication de provenance claire et objective. C'est l'unique certification qui atteste l'origine française d'un produit. Elle est, transversale (tous secteurs confondus) et incontestable (**un audit est réalisée par un organisme certificateur indépendant**). Grâce à son niveau d'exigence inégalé, elle se différencie du "Made in France", critère douanier trop lâche et peu contrôlé.

La démarche est contrôlée par Bureau Veritas, Afnor, Cerib, Fcba, Sgs :

- 1) L'entreprise constitue un dossier (informations sur les produits concernés et leur processus de production).
- 2) Le dossier est évalué par l'organisme certificateur.
- 3) Si le résultat de l'étude est positif, la certification est décernée.
- 4) Dans un délai de 6 mois, un audit de vérification permet de valider les informations communiquées.
- 5) Sur présentation de la revue technique, la décision de certification est confirmée.
- 6) Un audit annuel est prévu afin de s'assurer du maintien de la conformité.

À propos de Pro France

Pro France est une association à but non lucratif fondée par Yves Jégo en 2010. L'association réunit les entreprises et tous les acteurs qui souhaitent participer à une certification volontaire, innovante et transparente de l'origine française des produits. Elle a pour mission de défendre et valoriser les produits de fabrication française et les entreprises qui les produisent ainsi que la promotion de la Marque France dans tous les secteurs d'activité.

L'association porte la certification « Origine France Garantie » qui assure grâce à un audit indépendant l'origine française des produits. Il est actuellement le seul à garantir l'origine Française à ce niveau d'exigence et se différencie ainsi du "Made in France", critère douanier trop lâche et peu contrôlé.



La certification garantit aux consommateurs que les produits respectent deux conditions cumulatives :

- 50 % à 100% du prix de revient unitaire du produit est acquis en France
- le produit prend ses caractéristiques essentielles en France (c'est-à-dire que toutes les étapes de transformation y sont effectuées)

Pour le consommateur, c'est la possibilité de connaître l'origine française d'un produit et par conséquent de pouvoir le choisir en toute transparence. Pour les entreprises, c'est le moyen de valoriser le maintien, le développement ou le retour d'activités productives en France de manière efficace, sur le marché intérieur comme à l'export.

Plus d'informations sur : www.originefrancegarantie.fr